



www.usjoigny.fr/aviron

Union Sportive de Joigny

Section Aviron

INFORMATIONS



SAISON 2026 - 2027

1- Saison : du 1^{er} septembre au 31 août, sans interruption, sauf en période de crue, d'intempéries importantes et d'évènements particuliers.

2- Séances d'activité et d'entraînement :

Mercredi (d'avril à octobre)	18h00 à 20h30
Samedi (toute l'année sauf juillet et août)	14h00 à 17h00
Dimanche (en juillet et août)	9h30 à 12h00

De nouvelles séances peuvent être programmées en cours d'année selon les conditions climatiques, l'occupation de la base nautique et les disponibilités de l'encadrement.

Les séances sont encadrées par des bénévoles du club : éducateurs ou initiateurs fédéraux.

3- Âge : L'aviron se pratique de 12 ans à.... 99 ans !

4- Licence : Obligatoire. Elle est envoyée par courriel, directement au bénéficiaire, après enregistrement par le club de l'adhésion, sur le site de la fédération.

5- Cotisation : Elle est fonction de l'âge. Elle inclut la licence et l'adhésion au club.

TARIFS

TYPE DE LICENCE		COTISATION	REMARQUES
TITRE INITIATION 1 jour	Tous âges	5 €	← 2 par an maximum Comprend obligatoirement l'assurance fédérale et les cotisations à la Fédération Française d'Aviron, à la Ligue d'Aviron de Bourgogne-Franche-Comté et au Comité Départemental d'Aviron.
LICENCE DÉCOUVERTE 1 mois ⁽¹⁾		40 €	
LICENCE DÉCOUVERTE 3 mois ⁽¹⁾		80 €	
LICENCE ANNUELLE ⁽²⁾	Moins de 23 ans	100 €	
	Plus de 23 ans	200 €	
LICENCIÉ DE L'EXTÉRIEUR (autre club d'aviron de France)		80 €	Sur présentation de sa licence annuelle.
MEMBRE BIENFAITEUR, DON		Montant libre	Est déductible des impôts à 66%
ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE MAIF : Garantie I. A. SPORT +		15,57 €	N'est pas obligatoire.
LICENCE ANNUELLE INDOOR		100 €	Pratique de l'ergomètre (rameur statique)

(1) Montant déductible d'une prise de licence annuelle

(2) Si paiement en 3 fois : 50% le 1^{er} mois puis 2 x 25% les mois suivants. Remettre les 3 chèques lors de l'inscription.

6- Paiement : par chèque bancaire à l'ordre de l'USJ-Aviron ou par virement bancaire de préférence mais le RIB de l'USJ Aviron est à demander au Bureau du club au moment de l'inscription.

Union Sportive de Joigny - Section Aviron

7- Assurance complémentaire (en option) : Une assurance complémentaire à celle déjà incluse avec la licence peut être souscrite. Proposée par la "MAIF, I.A.Sport+", elle vous permet de bénéficier d'indemnisations plus élevées et de prestations supplémentaires couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'aviron peut vous exposer (art. L 321-4 du code du Sport). La fiche d'information et de demande de souscription est disponible sur le site du club ou à la demande.

8- Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

1. Pour la prise d'une licence annuelle :

- Prise d'une première licence ou reprise d'une licence après une année sans licence : présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron datant de moins d'un an à la date d'enregistrement sur le serveur.
- Reprise d'une licence après avoir été licencié la saison précédente : réponse à l'auto-questionnaire de santé « QS-Sport » (CERFA N° 15699*01) et remise au club d'une attestation rédigée selon le modèle fédéral.

2. Pour la pratique de compétition :

- La personne licenciée souhaite faire de la compétition et n'avait pas de certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition la saison passée : présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de compétition en aviron datant de moins d'un an à la date d'inscription sur le serveur. Ce certificat reste valable pour toute la saison sportive.
- La personne licenciée souhaite faire de la compétition et avait un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition la saison passée : réponse à l'auto-questionnaire de santé « QS-Sport » (CERFA N° 15699*01) et remise au club d'une attestation rédigée selon le modèle fédéral. NB : Un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition est seulement demandé tous les 3 ans. Les saisons N+1 et N+2, le licencié doit donc seulement fournir une attestation.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT »

- Les questionnaires de santé sont strictement confidentiels vous ne devez en aucun cas les remettre avec votre dossier d'inscription.
- Seule l'attestation doit être remise, dûment renseignée et signée selon le cas par l'intéressé lui-même ou son tuteur légal pour les enfants mineurs.

REMARQUES :

- Le questionnaire de santé et l'attestation sont inclus dans ce dossier d'inscription.
- Certaines activités organisées par la fédération ne sont accessibles qu'aux personnes disposant d'un certificat médical d'aptitude à la compétition. Le club vous conseille donc d'obtenir un certificat médical permettant la pratique de l'aviron en compétition, même si vous n'êtes pas compétiteur.

9- Localisation : Le club est situé sur l'ancienne baignade ou a lieu "Joigny Plage" – "2 Allée du Mail".

Union Sportive de Joigny - Section Aviron

10- Coordonnées du club :

- **Téléphone** : 03.86.62.12.32, accessible uniquement les jours d'ouverture du club, en tout début et en fin de séance.
- **Email** : c89004@ffaviron.fr
- **Président du club** : Laurent Cathelin – 06.59.05.11.06

11- Installations & Équipements : Le club dispose de ses propres locaux équipés d'un hangar à bateaux, de vestiaires séparés hommes / femmes comportant des douches, des toilettes et une douche accessible aux handicapés.

12- Matériel : Le club met à la disposition de ses adhérents.tes des embarcations adaptées au niveau de chacun.e.

13- Service Civique

L'USJ Omnisports (dont l'aviron est l'une des 21 sections) peut accueillir des volontaires au Service Civique.

Si vous, ou une personne de votre entourage souhaite réaliser un Service Civique :

- Vous devez respecter les critères légaux : <https://www.service-civique.gouv.fr/>
- Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat de l'USJ Omnisport à ces coordonnées : omnisports@usjoigny.net - tél. 03 86 91 41 74

**Pour toute information complémentaire,
consultez notre site : www.usjoigny.fr/aviron**

ou nos pages

facebook : www.facebook.com/usjaviron

Instagram : [usj_aviron](https://www.instagram.com/usj_aviron)

TikTok : [@usj.aviron](https://www.tiktok.com/@usj.aviron)